

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

POUR LA PAIX

Le Président des Etats-Unis d'Amérique, M. Roosevelt, est resté fidèle à la promesse qu'il avait faite aux délégués de l'Union interparlementaire, quand il déclarait que s'il était réélu il avait l'intention sincère de réclamer publiquement l'amélioration et le développement des statuts actuels de la Cour d'arbitrage de la Haye, par une recherche des moyens moraux et matériels pouvant sanctionner les décisions des arbitres. Il a, tout récemment, prouvé sa volonté persistante de faire contribuer les Etats-Unis d'Amérique à l'établissement des Etats-Unis d'Europe et au maintien de la paix sociale dans le monde.

En effet, la note que M. Hay, Secrétaire d'Etat, vient d'adresser aux puissances d'après les instructions du Président Roosevelt, propose la réunion d'une seconde conférence d'Etats dans le but d'étendre et de renforcer la convention originelle, en particulier d'examiner les moyens de porter remède aux horreurs de la guerre moderne et de conserver et d'étendre les droits du commerce des neutres sur les mers.

Les invitations sont envoyées aux signataires de la première convention et, en outre, à quatre républiques du centre et du sud de l'Amérique, qui ont manifesté leur vif désir d'adhérer à la convention de La Haye.

La note est adressée aux ambassadeurs et ministres des Etats-Unis à l'étranger, avec ordre de sonder les gouvernements auxquels ils sont accrédités et de présenter l'invitation du Président Roosevelt dans les termes qu'ils jugeront convenables.

Elle comporte non seulement la réunion d'une conférence dans le but d'étudier à nouveau les questions mentionnées spécifiquement par le premier Congrès, mais encore des projets de traités d'arbitrage et la constitution d'un Congrès international qui devra se réunir périodiquement.

Le président Roosevelt propose La Haye comme siège de la Conférence projetée, mais la fixation du lieu et de la date dépendra de la majorité des Puissances.

Un télégramme de la Haye, en date du 21 novembre, annonce que le gouvernement néerlandais a fait savoir au ministre des Etats-Unis, que la reine des Pays-Bas, se réjouit fort de voir la seconde conférence de la Paix se tenir à La Haye et que le gouvernement américain peut compter que ses propositions seront appuyées par le gouvernement néerlandais dès que l'initiative de l'œuvre de 1899 aura donné son assentiment.

Les Pays-Bas, l'Autriche-Hongrie, la Suède et la Norvège, l'Italie, la Suisse, le Mexique, la Chine et la France, ont déjà accepté de prendre part à cette conférence, quand à la Russie on sait qu'elle a fait quelques restrictions relatives à la guerre d'Extrême-Orient, mais tout permet de croire qu'elle y prendra cependant part.

R. R.

M. Joseph Brisson fait le procès du régime fiscal; M. Chauvière est partisan de l'impôt global et progressif.

M. Jaurès monte à la tribune et prononce un éloquent discours sur le projet d'impôt global et progressif sur le revenu; à son avis, c'est le seul qui doit être pris en considération et que la Chambre doit voter.

Il estime que tous les républicains sauront comprendre l'intérêt de la démocratie et voteront pour le projet.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Et la séance est levée.

Séance du 30 Novembre 1904

PRÉSIDENCE DE M. GERVILLE-REACHE
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre reprend la discussion du budget; M. Vaillant a la parole pour développer son interpellation sur la nécessité d'une enquête parlementaire relativement à la situation économique du pays et du chômage.

L'orateur demande que les travaux communaux et nationaux soient coordonnés dans un plan d'ensemble, de façon à atténuer les effets du chômage. Ce plan d'ensemble qui avait été demandé par l'orateur il y a longtemps n'a jamais été dressé.

Et cependant il y a nécessité à le faire car il faut protéger le travailleur contre le chômage; le moyen pour obtenir ce résultat, c'est l'assurance avec le concours de l'Etat; le chômage a produit les insurrections de 1830, 1848 et de la Commune, il est à craindre qu'il n'amène dans l'avenir une révolution encore plus violente.

M. Vaillant propose de désigner la Commission du travail qui étudierait la question du chômage.

M. Trouillot dit que la situation à notre époque n'est pas aussi mauvaise que veut bien le dire M. Vaillant, la situation du reste des travailleurs tend de plus en plus à s'améliorer.

Déjà, du reste, un crédit de 100.000 francs est inscrit au budget en vue de la création d'une caisse de chômage; l'ordre du jour Vaillant est adopté.

M. Mirman parle en faveur des inspecteurs du travail, il voudrait que ceux-ci prennent rang dans la hiérarchie administrative.

M. Trouillot promet que la question aura une solution avant peu.

M. Sembat parle de la loi sur les bureaux de placement et signale au ministre des fraudes dont il demande la répression.

M. Trouillot répond qu'il fera le nécessaire.

Les chapitres 1 à 9 du budget du commerce sont adoptés.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 29 novembre 1904

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

M. Prevet dépose une proposition tendant à déclarer jours fériés les lundi suivant Noël et le jour de l'An quand ces fêtes tombent un dimanche.

Le Sénat aborde la discussion en seconde lecture de la proposition modifiant la loi de 1898 sur les accidents du travail.

M. Prevet demande que l'indemnité pleine ne soit accordée qu'aux ouvriers dont l'incapacité de travail aura duré plus de 15 jours.

Cet amendement est repoussé.

Un délai de 10 jours suffira pour donner droit à l'ouvrier à l'indemnité entière.

L'article 3 est voté.

Et la séance est levée.

MOTS DE LA FIN

— Garçon ! garçon ! crie et récrie un consommateur.

Le garçon arrive enfin.

— Que désire Monsieur ?

L'autre, exaspéré d'avoir attendu, répond par le mot de Cambromne, fortement accentué.

— Pour deux, Monsieur ? fait le garçon avec le plus grand sang-froid.

PROFIL LITTÉRAIRE

EMMA BOVARY

Ce n'est pas un type éternel; la vapeur, en facilitant ses voyages, la presse, en lui fournissant tous les jours un thème nouveau pour ses rêveries, le mouvement accéléré de la province à la ville et de la ville à la province, dissipent un peu l'immorale torpeur de son âme.

Vous la rencontrez pourtant, dans les districts reculés, parmi les institutrices, les receveuses de poste, et toujours aussi parmi les demoiselles « de bonne famille » que leurs parents envoient au collège de jeunes filles ou aux bonnes sœurs. Les voyageurs de commerce s'étonneront longtemps encore de la finesse de son visage, du poli de ses manières et de l'attrait de sa conversation.

A part le modernisme de ses lectures, l'orientation nouvelle de sa vie, l'activité qu'elle est forcée de déployer pour vivre, Emma Bovary garde au fond de l'être ce sentimentalisme sans remède qui lui fera oublier, un jour ou l'autre, ses devoirs les plus immédiats, et rechercher dans l'imprévu d'un esclandre les satisfactions inassouvies de ses vagues désirs.

Peut-être n'aura-t-elle plus les scrupules qu'elle témoignait voilà bien un demi-siècle; l'effronterie de son caractère s'affirmera grâce au spectacle sans cesse répété des scandales contemporains; les dettes ne la feront pas trop rougir; M^{me} Humbert la rendra perverse, pratique, et ce pauvre M. Lheureux qui spéculait sur son romantisme s'apercevra que le trouble d'âme n'empêche point la netteté des calculs.

Elle n'aura pas, non plus, pour se relever de son ignominie, recours au suicide; cette détraquée saura bien que l'adultère ne vaut pas qu'on le paie du sacrifice de sa vie; sa moralité sera moindre; son remords sera presque nul.

Elle n'aura pas que deux amants, et ne leur fera pas l'injure de les prendre au sérieux; lorsque le gentilhomme de campagne redoutera ses frasques, elle n'exigera pas, en s'adressant au clerc de notaire, qu'il l'épouse, et se vengera de son infidélité bourgeoise en se donnant à quelquel nouvel inconnu.

Comme son mari ne sera forcément pas aveugle, elle devra ruser avec lui; ses dispositions diplomatiques, servies par son instinct d'aventurière, viendront à bout, n'en doutez pas, du plus clairvoyant des époux.

Malgré cela, cette femme restera bien ce qu'elle fut: d'intelligence médiocre, de sensibilité plutôt courte et sensuelle que distinguée, d'imagination malgré tout infirme et paysanne, ayant besoin, pour s'exciter des précisions de la mise en scène et de la certitude du danger.

MATHOS.

La danse et la morale

En somme, Paul-Louis a eu de la chance de ne pas être né cinquante ans après sa mort!

Je sais bien qu'une pareille aventure ne s'est jamais produite, mais j'ai seulement voulu dire, sous cette forme un peu singulière, que le grand avantage moral qu'il tira de sa fameuse pétition en faveur des villageois qu'on empêchait de danser, lui ferait défaut aujourd'hui.

En effet, si les curés moroses blâment toujours la danse, il en est beaucoup qui ferment les yeux sur ce divertissement chorégraphique. Après tout, le Violon ne s'a-t-il pas raison quand il chante :

Et lon lon là !
Dieu nous donna des jambes !
Et lon lon là !
C'est pour nous en servir.

L'Eglise sous ce rapport, a mis de l'eau dans son vin, et comme elle s'attache à se montrer de plus en plus démocratique, — histoire de jouer quelque bon tour à la démocratie, —

il ne faut pas désespérer d'entendre un jour nos dignes pasteurs reprendre en chœur le gai couplet du bon curé :

Le curé de notre village,
Disait un jour dans son sermon,
Que j'aime à voir fillette sage
Danser avec jeune garçon !
J'aime à les voir, sous la coudrette,
Après les travaux du matin,
Danser au son de la musette,
Valseur au son du tambourin.
Danser, valser,
Au son de la musette;
Danser, valser,
Au son du tambourin !

Les ministres protestants américains viennent de décider qu'il y avait lieu de permettre la danse aux fidèles.

Le recteur d'une église de Buffalo, a même ouvert un véritable cours de danse qu'il a placé sous la haute surveillance de ses desservants.

Ce clergymen très moderne estime que, quoi qu'on fasse, on ne pourra jamais empêcher les jeunes gens de pratiquer l'art chorégraphique.

Mais, d'après lui, il importe de moraliser la danse : s'y livrer dans un milieu convenable, proscrire en un mot, les écarts, grands et petits auxquels elle donne si facilement naissance.

Aussi le bon pasteur, désireux de sanctifier les ébats de ses ouailles, les réunit-il dans une vaste salle attenante à son église, sous l'œil sévère de ses vicaires.

Les chastes sauteries sont mises à la portée de toutes les bourses, la cotisation mensuelle exigible pour suivre les dits cours ne dépassant pas un franc vingt-cinq centimes.

Cette création s'imposait.

On avait déjà, en effet, l'orchestre de l'Armée du Salut qui, trop rudimentaire pour se permettre l'exécution des symphonies des maîtres, pouvait du moins interpréter suffisamment *Moustache-Polka*, la *Cra-coviennne* ou le *Quadrille des Lanciers*.

En ces sortes de réformes, il n'y a que le premier pas qui coûte.

La danse étant admise en religion, les programmes des solennités des cultes divers, où figuraient déjà les noms des chanteurs les plus distingués, ne tarderont pas, sans doute, à indiquer quelques numéros de chorégraphie discrète.

C'est donc une révolution qui commence.

Mais la morale me direz-vous ?
La morale?... La morale?... Que vient-elle faire ici?... Il a fallu des cervelles ankylosées pour penser qu'il pouvait être immoral de sauter en cadence pour se distraire.

Ce n'est pas pour avoir dansé devant l'Arche que David eut des difficultés avec le Seigneur, après tout !
Un tel exemple ne peut même que sanctifier la valse et la mazurka.

La tombe qui fait vivre

Les habitants d'Elseneur sont au désespoir. On parle de détruire la tombe d'Hamlet, à Marienlyst pour établir une ligne de chemin de fer à la place où le héros était censé dormir son dernier sommeil. Indignation, protestation : quand on a le bonheur de posséder un héros comme Hamlet, on ne peut pas, de gaité de cœur, laisser démanteler ses cendres; c'est une question de dignité, d'honneur.

C'est aussi paraît-il une question d'argent. Les gens d'Elseneur vivaient de cette tombe, autour de laquelle affluaient les touristes, et ils avaient fait maintes fois pour elle d'immenses sacrifices. Ils l'avaient soigneusement entretenue. Que dis-je ? Ils l'avaient eux-mêmes imaginée, créée.

Hamlet étant mort, il devait bien avoir sa tombe quelque part, comme le commun des mortels. Les touristes s'en enquirent, s'étonnaient, réclamaient à tous les échos d'Elseneur la tombe d'Hamlet.

Aussi, un beau jour, une grande décision fut elle prise : On éleva un tertre avec un fût de granit sur lequel était gravé le nom d'Hamlet. L'enthousiasme fut tel qu'en une saison le fût fut emporté, morceau par morceau, par les touristes anglais collectionneurs. On en remit aussitôt un nouveau qui disparut de même. Depuis, on a répandu autour de la tombe présumée plusieurs charretées de pierres et de machefers, afin que les touristes aient tous de quoi satisfaire leur manie.

Elle est d'ailleurs bien innocente cette manie. Alors pourquoi priver les uns d'une illusion, les autres d'un gagne pain ? Ce serait décourager l'ingéniosité et la persévérance.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

A Port-Arthur

Le correspondant du « Dally Telegraph » à Chéou confirme que les 22, 23 et 24 novembre, les Japonais ont bombardé Port-Arthur; qu'ils ont donné l'assaut, et qu'ils ont été repoussés avec de grandes pertes.

Un message, qui vient d'arriver, dit que le combat du 26 a été très sérieux. Des centaines de blessés japonais sont embarqués quotidiennement à Dalny pour le Japon.

On ne remarque que très peu de navires japonais près de Port-Arthur.

Les Combats de Tsin-Thé-Tchin
Télégramme de Kouropatkine du 28 novembre (officiel).

« Le combat près de Tsin-Thé-Tchin a recommencé le 28 novembre et a cessé le même jour, à onze heures du matin. Nous ramassons les morts japonais pour les enterrer dans le voisinage de notre position. Jusqu'à midi, nous avons recueilli 230 cadavres, tous appartenant au 7^e régiment de réserve (9^e brigade de réserve). Nous avons pris beaucoup de fusils, de munitions et d'outils pour creuser les tranchées. Nous n'avons reçu aucun autre rapport sur cette journée ».

Une nouvelle attaque
Les informations tant chinoises que japonaises reçues de Port-Arthur, indiquent qu'une nouvelle attaque de la forteresse a commencé le 24 novembre et a continué jusqu'au 27. Il est hors de doute que la lutte a été sérieuse; mais il n'est pas encore possible de savoir s'il s'agit d'une attaque générale de tous les forts.

L'attaque semble avoir eu pour premier objet la capture d'autres tranchées russes au sommet des glacières, sans que les forts soient attaqués.

Selon des nouvelles de source chinoise, un train composé de trente wagons a apporté à Dalny des blessés. Il n'a pas été fait de prisonniers russes.

Combats d'avant-postes
Le correspondant à Moukden de la *Novoje Vrémia* télégraphie que le combat de trois jours, soutenu par le détachement de Rennekampff, se réduit à une affaire d'avant-postes. Les deux armées concentrées sous Moukden continuent à demeurer immobiles et se bornent à une surveillance réciproque.

La congélation des rivières Liao-Khé et Houn-Ho s'achève.

INFORMATIONS

Une circulaire de M. Berteaux
M. Berteaux, ministre de la guerre, vient d'envoyer aux commandants de corps une circulaire leur prescrivant de faire procéder immédiatement à une méticuleuse visite et à une observation attentive des hommes actuellement incorporés, et spécialement de ceux du dernier contingent, dans le but d'éliminer à titre temporaire ou définitif tous ceux qui, pour des motifs quelconques, ne présenteraient pas une force de résistance suffisante.

La sévérité des médecins devra porter spécialement sur les hommes dont l'état général pourrait faire

craindre une manifestation tuberculeuse plus ou moins proche.

Le ministre recommande aux commissions de réforme d'écarter rigoureusement de l'armée, temporairement ou définitivement, les hommes atteints d'une tare organique.

En terminant, le ministre exprime le désir que ses prescriptions, dont l'importance, dit-il, est capitale, soient partout et à toute époque observées sans hésitation.

La Médaille coloniale

Le droit à l'obtention de la médaille coloniale avec agrafe de la Guinée française est acquis à tout le personnel, européens et indigènes de tous grades, qui ont pris part aux opérations militaires effectuées du 24 mars au 25 avril 1904 contre les Coniaguus (Guinée française).

Au Congo Français

La malle congolaise « Anversville », arrivée mardi matin à Anvers, apporte les nouvelles suivantes du Congo français, que nous reproduisons sous toutes réserves :

« Des troubles ont éclaté dans la région de la Ngoca, affluent de la Sangha, où plusieurs blancs auraient été tués.

» Dans le sultanat du Haut-Oubanghi et dans la Kotto, tout est tranquille. La production de l'ivoire et du caoutchouc a augmenté.

» Le capitaine Mechet a fait une expédition dans le Mpoix, mais n'a guère eu de succès.

» Un sergent et dix tirailleurs ont pris possession du poste d'Ibenga, transit et poste principal de la Société Ibenga, où quatre blancs ont été tués récemment.

» Le gouvernement français va envoyer une expédition contre le sultan Snoussi. Cette expédition serait commandée par le colonel Gouraud. »

La situation à Madagascar et à la Réunion

Le paquebot « Diégo-Suarez » venant de la Réunion et de Madagascar, est arrivé mardi matin, avec cent vingt-sept passagers, dont plusieurs officiers, cent vingt sous-officiers et soldats, la plupart convalescents.

Dans la Méditerranée, le navire a été fortement éprouvé par la tempête, qui lui a causé de sérieuses avaries. Quatre matelots ont été roulés par la mer et ont reçu des blessures.

A Madagascar, la situation est de tous points excellente. Le général Gallieni continue son inspection dans le Sud, où il est très bien accueilli par les indigènes.

A Maurice, l'épidémie de peste fait beaucoup de victimes.

Affaires du Maroc

Les manifestations hostiles qui ont marqué le voyage du caïd Mac Léan à Tanger, de la part des tribus dont il a traversé le territoire, ont donné naissance à des bruits inquiétants sur les dispositions de ces tribus et sur les attentats qu'elles méditeraient contre les personnages officiels européens.

Ces bruits, d'un caractère visiblement tendancieux, sont certainement exagérés. Il faut cependant convenir que, malgré l'accalmie qu'apporte toujours dans les troubles, au Maroc, la célébration du mois de Ramadan, l'anarchie fait partout des progrès continus. Les voyages par terre sont devenus dangereux, et comme les indigènes ont de plus le sentiment de l'impuissance du Makhzen, les Européens ne leur inspirent plus le même respect salutaire d'autrefois.

Cette recrudescence de l'anarchie est due en partie à la nouvelle, rapidement répandue parmi les tribus montagnardes, de récents échecs subis par les troupes chérifiennes près d'Oudjda.

Sur la frontière marocaine

Samedi dernier, quatre cents cavaliers marocains, pris de panique, ayant périénué nuitamment, par erreur, sur notre territoire, ont été dé-

